

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas invoquer à notre décharge, si nous nous laissons entraîner aux mêmes péchés.

Inutile peut-être encore de souligner que Lausanne pourrait souffrir d'une concurrence très vive, qui l'atteindrait cruellement, si elle n'empoignait pas une bonne fois par les cornes — on me pardonnera l'audace de cette image — le tauréau de l'urbanisme. Vous n'ignorez pas que dort actuellement, d'un sommeil léger, dans les cartons du ministère français des travaux publics, un projet d'autostrade qui ferait de la rive savoyarde du Léman une rivale dangereuse de la rive vaudoise. Vous êtes bien d'accord, je pense, que Lausanne constitue la plaque tournante non seulement du canton de Vaud, mais de la Suisse romande. Vous savez comme moi que les accès de Lausanne manquent d'espace, de capacité circulatoire, d'allure, et que les grandes traversées n'y abondent pas précisément. A l'intérieur même de la ville, les communications sont souvent insuffisantes, parfois même nettement mauvaises.

Nous avons déjà exposé ici, avec cliché à l'appui, ce que seront les zones de construction et ce que sera le nouveau règlement pour le plan d'extension. Le nouveau Conseil communal de Lausanne aura à se prononcer bientôt. Les récentes élections, qui ont désorganisé la commission en la privant notamment de son rapporteur, retarderont quelque peu, de ce fait, le travail législatif.

Les vues générales de M. Virieux sont à la fois larges et simples :

Lausanne doit être dotée de trois traversées principales : Paris—Bâle—Le Simplon, par Bel-Air—Saint-François—Av. de Rumine ; Genève—Berne, par la Vallée du Flon—Côtes nord de Montbenon—Vallon supérieur du Flon, comblé à l'ouest de l'Hôpital ; Genève—Simplon, par le bas de la ville, suivant un tracé prévu depuis longtemps.

Les communications, à l'intérieur de la cité, seraient assurées, soit avec le centre, soit avec les artères d'accès, par de spacieuses voies dessinant une vaste ellipse et jouant, si l'on veut, le rôle de boulevards : Place Chauderon—Avenue Ruchonnet—Place de la Gare—Avenue de la Gare—Avenue Belle-Fontaine (future)—nouvelle avenue du Pont Bessières aux Mousquines—rue Pierre Viret—Riponne.

La nouvelle avenue du Pont Bessières aux Mousquines, par la rue Langallerie et la Chaussée de Mon-Repos, est maintenant à l'enquête. De la rue Pierre Viret, une nouvelle artère descendrait directement, en pente relativement douce, 6,3 %, sur la Riponne. C'est l'idée de M. G. Epitaux, reprise un peu différemment. A première vue, on comprend mal que ce projet puisse être réalisable, tant la différence de niveau paraît considérable, entre la rue Pierre Viret et la Riponne, au droit du Musée Arlaud. Mais les études faites à ce propos sont tout à fait pertinentes. La Madeleine passerait en tunnel sous la nouvelle avenue.

Cette sorte de grand boulevard en ellipse ne croiserait les deux transversales Genève—Berne et Paris—Bâle—Simplon qu'en un seul point : la place Chauderon. L'artère de Belle-Fontaine passerait en effet en tunnel sous l'avenue de Rumine, afin de ne pas créer, à deux pas à l'est du mauvais carrefour circulatoire de Georgette, un autre nœud au moins aussi désagréable.

La simplification de la circulation et sa meilleure distribution, voilà ce qu'on recherche avant toute chose, en évitant de se ruiner, comme on l'a fait longtemps, en des aménagements de détail. Rien n'est plus coûteux, en effet, que de devoir rafistoler hâtivement des coins de rues et des carrefours, sous la pression des circonstances.

La grande affaire, d'ailleurs, ce n'est pas de défendre envers et contre tous un projet plutôt qu'un autre. Il y a toujours, pour résoudre les problèmes d'urbanisme, au moins deux solutions différentes de valeur très sensiblement égale. L'essentiel, c'est qu'une fois qu'un projet général est étudié, soupesé et adopté, il faut s'y tenir mordicus. Nulle part autant qu'en urbanisme, il ne faut autant persévirer et suivre le chemin qu'on s'est choisi.

En ce qui concerne les quartiers, il faut éviter, dans l'humaine mesure, le désordre architectural si souvent dénoncé, avec raison. Jusqu'aujourd'hui, on ne savait comment la figure d'un quartier allait se transformer, au gré des caprices

spéculatifs. L'idéal serait qu'on pût construire des voies et des chemins d'accès avant que poussent les maisons. On a bien essayé de diriger la construction par des alignements. Mais ceux-ci demeurent longtemps théoriques. Ils « n'appellent » pas la construction. Au reste, il n'existe pas, à Lausanne, de « plans de quartiers » cohérents et ordonnés. On l'a bien vu, hélas !

Ces plans de quartiers, actuellement, on se propose de les établir. On a déjà commencé et l'on remarque d'ailleurs, à l'usage des respectables passistes, que ce ne sont pas là conceptions ultra-modernes et par conséquent suspectes. Nuremberg au quinzième siècle, Augsburg ensuite, Carls-hafen au dix-septième, le quartier des Tranchées à Genève, montrent avec évidence que les quartiers bien étudiés et bien dirigés ne se démodent pas et ne vieillissent pas. Leur santé, si j'ose dire, se conserve intacte longtemps, comme celle des humains qui croissent dans la sagesse et vivent selon la vertu.

Si, naguère, l'établissement de plans de quartier fut jugé nécessaire, on aperçoit immédiatement les raisons nouvelles et impérieuses qui, aujourd'hui, rendent encore et beaucoup plus utiles ces plans de quartier. Le quartier de Milchbuck, à Zurich, le projet du quartier des Grottes (derrière la gare de Cornavin) à Genève, en sont de saisissants et heureux exemples.

Ne croyons pas qu'à Lausanne, tout, de ce côté-là, soit irrémédiablement compromis par les regrettables incohérences dont nous avons hérité.

Preuve en est que d'intéressants projets sont à l'étude : Place du Pré, Coucharard, plate-forme du Flon, Riponne, stades et places de jeux de Vidy (Lausanne trouvant de ce côté un splendide accès au lac par la vallée inférieure du Flon). Nous reviendrons plus à loisir sur ces projets.

Ce que nous tenons à souligner, en terminant, c'est qu'il importe que plus rien ne se fasse, à Lausanne, au hasard d'initiatives fragmentaires, toujours issues de volontés excellentes, mais mal coordonnées. Autrement dit, et très nettement, tout doit passer par le bureau du plan d'extension afin que soit assurée partout et toujours la continuité dans les résolutions et dans les entreprises.

JEAN PEITREQUIN.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 17-18 novembre 1933, à Locarno.

1. Admissions de nouveaux membres.

Par voie de circulation du 16 octobre au 9 novembre 1933, ont été admis :

Section de Berne : Pulfer, Hans, Bauingenieur ; Pulfer, Fritz, Bauingenieur, Berne. Section de Saint-Gall : Trüdinger, Paul, Architekt.

Dans la séance du Comité central des 17 et 18 novembre 1933 ont été admis :

Section d'Argovie : Jeannin, William, Bauingenieur, Hauen b. Brugg. Section de Berne : Keller, Walter, Elektro-Ingenieur, Berne. Section du Tessin : Antonietti, Alessandro, ingénieur-contracteur, Lugano ; Bernasconi, Alfredo, Dr., ingénieur-contracteur, Locarno ; Bernasconi, Ferdinando, architecte ; Bossi, Bruno, architecte, Lugano ; Cavadini, Agostino, Dr., architecte, Locarno. Section des cantons pré-mitiges : Frymann, Heinrich, Elektro-Ingenieur, Lucerne ; Mossdorf, Carl, Architekt, Lucerne ; Rauschenbach, Günter, Masch.-Ingenieur, Lucerne ; Sand, Otto, Bau-Ingenieur, Heriswil am See. Section de Zurich : Brunoni, Bruno, Architekt, Zurich ; Meier-Kaufmann, Max, Architekt, Zurich.

Démissions.

Section de Zurich : Mussard, Ferd., Masch.-Ingenieur, Zurich.

Section de Bâle : Gaberdil, Ph., Ob. Reg. Baurat, Lörrach.

Section vaudoise : Rochat, Fréd., ingénieur civil, Lausanne.

Section de Zurich : Paur, Max, Masch.-Ingenieur, Zurich.

Décès.

Section de Berne : Lanzrein, Alfred, Architekt, Thun.

Section de Genève : Baur, Max, Dr., Ingénieur, Genève. Section

LA MAISON PAYSANNE SUISSE

*Maison tripartite fribourgeoise.*

Charpente à poteaux. Devant, la chambre ; derrière, la cuisine recevant le jour par une cheminée en planches. L'étable fait suite à l'habitation, puis vient l'aire avec sa rampe d'accès, son seuil et son porche décoré, puis une remise ouverte.

*Village tessinois.*

Au premier plan, anciennes habitations abandonnées ; en arrière, maisons à plusieurs étages, dont la partie haute s'est agrandie de loggias, qui passent peu à peu de l'étroite galerie en perches à ces larges loggias en charpente ou en pierre, pour se fermer finalement et former pièce d'habitation, corridor ou cage d'escalier. Tous les toits aplatis à l'instar de la maison bourgeoise.

Dessins de P. Gauchat extraits de « La maison paysanne suisse », par H. Brockmann-Jerosch.
« Editions de la Baconnière », à Neuchâtel. —
Voir Bulletin technique du 20 janvier 1934.

de Schaffhouse : Stamm, J., Architekt, Schaffhouse. — Section des cantons primitifs : Munck, P., Masch.-Ingenieur, Kriens. Membres isolés : Ehrensperger, A., Architekt, Nizza ; Schwyz, A., Masch.-Ingenieur, Schinznach.

Le Comité central décide de rendre les sections attentives au fait que les démissions de membres de la S. I. A. doivent être dans tous les cas ratifiées par le Comité central.

2. *Participation de la S. I. A. au Comité suisse de l'Eclairage.* — Le Comité central décide de conserver la participation de la S. I. A. au Comité suisse de l'Eclairage et nomme MM. W. Henauer, architecte, Zurich et L. Villard fils, architecte, Clarens, comme délégués de la S.I.A. au sein de ce comité.

3. *Création d'une association européenne d'ingénieurs.* — Le Comité central décide de se faire représenter à un échange de vues, prévu à Rome, sur cette question et de déléguer MM. le Dr A. Dumas et P.-E. Soutter, secrétaire de la S. I. A. à cette conférence.

4. *Publications du Service fédéral des Eaux.* — Le Comité central décide d'adresser une requête au chef du Département des postes et chemins de fer pour demander que nos bureaux d'ingénieurs privés soient appelés dans une plus large mesure à collaborer aux publications ultérieures du Service fédéral des Eaux sur les forces hydrauliques disponibles de la Suisse.

5. *Communiqué de la Commission des Concours.* — Le Comité central décide d'autoriser le président de la Commission des concours à publier dans les organes de la Société, un communiqué rédigé par la commission.

6. Conférence des présidents et assemblée des délégués.

Le Comité central décide de convoquer, le 13 janvier 1934, une conférence des présidents et le 24 février une assemblée des délégués, toutes deux à Berne, spécialement afin de prendre une décision dans la question de la protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte.

Le Secrétariat.

Section Genevoise.

Séance du jeudi 8 février 1934, à 20 h. 30 précises
au Cercle des Arts et des Lettres, 4, Quai de la Poste.

ORDRE DU JOUR :

1. Exposé du Comité sur la question de la protection du titre d'ingénieur et d'architecte. — 2. Communications du Comité. — 3. Propositions individuelles. — 4. Conférence avec film et projections, de M. Eugène Blank, ingénieur. Sujet : « La construction d'une ligne de transmission d'énergie par-dessus le Gothard ».

N. B. — Les sociétaires qui désirent participer au souper qui précédera la séance, à 19 h. précises, sont priés de s'inscrire au Cercle des Arts et des Lettres (Tél. 50.193) avant le mercredi 7 février, à 17 h.

Rapport du Président pour l'exercice 1933, présenté à l'Assemblée générale du 18 janvier 1934.

Au cours de l'exercice 1933, nous avons eu le plaisir de voir s'accroître le nombre des membres de notre Section, dont l'effectif a passé de 142 membres, au 31 décembre 1932, à 146, à fin 1933, soit 101 ingénieurs et 45 architectes. A la suite de transferts et d'admissions, nous avons accueilli l'année dernière 6 ingénieurs et 1 architecte, mais, en revanche, nous avons eu le chagrin de perdre 2 membres dévoués de notre Section, MM. Henri Garcin, architecte et Max Baur, ingénieur, dont la carrière a été retracée dans de précédentes séances ; d'autre part, nous avons enregistré une démission.

Les 7 séances tenues en 1933 ont été agrémentées de conférences ; M. J. Lachavanne, directeur-conservateur du Registre foncier, nous a exposé le côté juridique du problème du droit de superficie, à l'occasion des projets de reconstruction de la Rive droite ; M. A. Stucki, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, nous a entretenus de quelques aspects de la technique des grands barrages, ce qui lui a fourni l'occasion de faire une digression particulièrement intéressante sur le développement de la technique au cours des dernières années et les conditions nouvelles qu'impose ce développement à la formation des jeunes ingénieurs ; M. E. Schaltegger, ingénieur au 1^{er} Arrondissement des Chemins de fer fédéraux, nous a montré, à l'aide d'une belle collection de clichés, les travaux de correction du Saint-Barthélemy ; M. L. Villard fils, architecte, a bien voulu compléter la conférence qu'il nous a faite l'année précédente, par une causerie

sur l'acoustique des salles ; M. H.-C. Kloninger, ingénieur à la S. A. Brown, Boveri et Cie, dont le talent de vulgarisateur est au-dessus de tout éloge, a fait comprendre aux moins initiés de nos collègues, l'influence des grilles polarisées sur le fonctionnement des redresseurs à vapeur de mercure : grâce à M. L. Blondel, archéologue cantonal, nous avons appris qu'au dix-huitième siècle déjà, il existait dans notre ville des urbanistes de valeur, dont Micheli du Crest fut le représentant le plus remarquable ; M. R. Neeser, administrateur-délégué et directeur des Ateliers des Charmilles, enfin, qui avait intitulé sa conférence « L'Usine de Kembs et les travaux du premier tronçon du canal d'Alsace » ne s'est pas borné à nous faire un exposé très complet de ces gigantesques travaux, mais nous a encore donné une leçon particulièrement vivante sur les caractéristiques comparées des turbines Francis et Kaplan.

Nos séances ont été complétées par deux visites techniques, au chantier des bâtiments de la S. d. N. et à l'usine de Vernier de la Société Romande des Ciments Portland.

Votre Comité, de son côté, a eu 10 réunions, dont une avec les délégués du « Bulletin technique de la Suisse Romande », au cours desquelles il a pris toutes les mesures utiles à la bonne marche de notre Section. Il s'est notamment occupé de l'élaboration du règlement de notre Fonds de réserve, de la rédaction des normes pour les charges et la surveillance des constructions en acier, en béton et en béton armé, et de l'établissement du nouveau tarif d'honoraires pour les travaux d'ingénieurs.

D'autre part, le Comité a examiné les modalités suivant lesquelles l'abonnement au « Bulletin technique de la Suisse romande » pourrait être rendu obligatoire pour les membres de notre Section ; enfin, comme chaque année, mais malheureusement sans plus de succès que précédemment, il a fait de nombreuses démarches auprès des autorités pour que les travaux importants entrepris par les pouvoirs publics fassent l'objet de concours établis sur la base des normes de notre Société.

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu le regret d'enregistrer la démission de notre collègue, M. A. Hœchel, architecte, de ses fonctions de vice-président ; il a été remplacé à ce poste par M. P. Reverdin, architecte.

Au moment où prennent fin les fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me confier, j'adresse à mes collègues du Comité mes remerciements sincères pour le zèle avec lequel ils ont accompli leur mandat et l'esprit d'entente qu'ils ont apporté à la solution de tous les problèmes qui nous ont occupé.

C'est avec un sentiment de regret que je préside aujourd'hui pour la dernière fois une séance de notre Section, car ses membres ont toujours fait preuve de dévouement à la S. I. A. et se sont déclarés prêts à collaborer étroitement avec le Comité chaque fois que je le leur ai demandé ; mais c'est avec confiance que je regarde l'avenir, certain que je suis de remettre en de bonnes mains la présidence de notre Section.

Le président : E.-G. Choisy, ing.

Le nouveau Comité est constitué ainsi : MM. Paul Reverdin, architecte, président ; Jules Calame, ingénieur, vice-président ; Fréd. Gampert, architecte, trésorier ; M. Humbert, ingénieur, secrétaire ; Fr. Bolens, ingénieur ; Victor Rochat, ingénieur et A. Hœchel, architecte. Toute correspondance concernant la Section doit être adressée au président : 3, rue de l'Université, à Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Pour le parfumeur. — Comment préparer extraits et eaux parfumées, laits et lotions de toilette, poudres, fards, pommades, cold-creams, bandolines, épilatoires, teintures capillaires, etc... par A. Traveller. — VIII-189 pages (12/18 cm) avec 11 figures, 2^e édition, 1934, broché ; 15 fr. Dunod, éditeur, à Paris.

Ce livre met à la disposition des professionnels et des amateurs un grand choix de formules permettant de préparer les parfums et tous les produits de toilette à base de parfums.

Les formules sont toujours précises, elles ne font état que de matières premières connues et qu'on peut se procurer facilement. Les méthodes de fabrication sont simples et clairement exposées.

Voir page 6 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.